



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2017-22

Date d'entrée en vigueur :

7 juillet 2017

ATA :

35

Certificat de type :

A-234

Sujet :

Oxygène – Remplacement des cordons de masque à oxygène pour passagers de la zone d'entrée

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle BD-100-1A10 portant les numéros de série 20003 à 20424 et 20426 à 20500.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Bombardier Inc. a découvert que les cordons de masque à oxygène pour passagers de la zone d'entrée étaient trop longs. À leur déploiement durant une situation d'urgence, il pourrait être difficile pour les grandes personnes d'activer le débit d'oxygène. La présente CN rend obligatoire le remplacement des cordons de masque à oxygène pour passagers existants de la zone d'entrée par des cordons plus courts pour assurer un bon fonctionnement.

Mesures correctives :

Dans les 36 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, remplacer les cordons de masque à oxygène pour passagers existants de la zone d'entrée par des cordons plus courts, selon le cas, conformément à la version initiale du bulletin de service 100-35-08 de Bombardier, en date du 11 avril 2017, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 23 juin 2017

Contact:

Hilary Ross, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.